

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1483

16 juin 2008

### SOMMAIRE

Adjutare Holding S.A. ....	71164	Mazel S.A. ....	71164
Alion Luxembourg S.A. ....	71148	Metatron Holding S.A. ....	71138
A.T.S.S. S.A. ....	71149	MFR Barberino S.à r.l. ....	71141
Balsa S.A. ....	71166	MF Venice S.à r.l. ....	71141
Banque Invik S.A. ....	71163	MGE Moscow S.à r.l. ....	71143
Birch S.A. ....	71165	MGE Objekt Berlin S. à r.l. ....	71142
Bordag Finance Holding S.A. ....	71166	MGE Objekt Berlin S. à r.l. ....	71144
BSMB/AMH (Luxembourg) S.à r.l. ....	71143	MGE South of France S.à r.l. ....	71143
Cadam S.A. ....	71144	MGE Spain S.à r.l. ....	71139
Cesar Vostok Holding S.à r.l. ....	71166	MGE Spare 1 S.à r.l. ....	71139
CP Property Developments (Lux) Limited .....	71166	MGE Travel Retail S.à r.l. ....	71140
Dalia Invest ....	71138	MGE Turkey S.à r.l. ....	71140
e-Traction Management ....	71140	Milux Holding S.A. ....	71145
e-Traction Worldwide ....	71141	NATIXIS Luxembourg Investissements .....	71139
Euromec S.A. ....	71144	New Tan S.A. ....	71148
GDS Management S.A., SPF ....	71155	O.B.B. Bournemouth S.A. ....	71152
Gepe Invest ....	71184	Portland S.A. ....	71183
Gortyne S.A. ....	71138	Pro Investissements Management S.A., SPF ....	71159
Gortyne S.A. ....	71138	Radman Holding S.A. ....	71145
GTF Technique de Sol S.à r.l. ....	71142	Rondo Invest S.A. ....	71165
Immo 3C SCI ....	71153	SLMM S.A. ....	71148
Immobilière Nr 30 S.A. ....	71184	Ulysse Formations S.A. ....	71184
LRM Funds ....	71165		

**Gortyne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 89.525.

Maître Olivier RODESCH né le 7 septembre 1970 à LIBRAMONT (B) demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur au sein de la S.A. GORTYNE avant son siège social à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau inscrite au registre de commerce sous le numéro B 89.525.

Luxembourg le 9 octobre 2007.

Olivier RODESCH.

Référence de publication: 2008069065/514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Gortyne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 89.525.

Madame Liliane LAMBERT LORENT née le 20 mai 1954 à CHARLEROI (B) demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes au sein de la S.A. GORTYNE ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau inscrite au registre de commerce sous le numéro B 89.525.

Luxembourg le 9 octobre 2007.

Liliane LAMBERT LORENT.

Référence de publication: 2008069067/278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Dalia Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 84.978.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2008069068/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04989. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Metatron Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 70.135.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour METATRON HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069116/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05124. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**MGE Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 128.721.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 février 2008*

1. Monsieur Stefano STROPPIANA a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Luigi BATTUELLO, administrateur de société, né à Cervinara (Province de Avellino), Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1965, demeurant à G Di Vittorio Street in Travacò Siccomario (Province de Pavia) n° 22 a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour MGE Spain S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signature / Hugo Froment

Référence de publication: 2008069111/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**MGE Spare 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.362.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 février 2008*

1. Monsieur Stefano STROPPIANA a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Luigi BATTUELLO, administrateur de société, né à Cervinara (Province de Avellino), Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1965, demeurant à G Di Vittorio Street in Travacò Siccomario (Province de Pavia) n° 22 a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour MGE Spare 1 S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signature / Hugo Froment

Référence de publication: 2008069113/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 107.132.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 11 octobre 2007*

*Huitième Résolution*

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le transfert du siège social de la Société au 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Alain Devresse  
Administrateur

Référence de publication: 2008069133/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**MGE Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.361.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 février 2008*

1. Monsieur Stefano STROPPIANA a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Luigi BATTUELLO, administrateur de société, né à Cervinara (Province de Avellino), Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1965, demeurant à G Di Vittorio Street in Travacò Siccomario (Province de Pavia) n° 22 a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MGE Turkey S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Hugo Froment / Signature

Référence de publication: 2008069105/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**MGE Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.357.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 février 2008*

1. Monsieur Stefano STROPPIANA a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Luigi BATTUELLO, administrateur de société, né à Cervinara (Province de Avellino), Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1965, demeurant à G Di Vittorio Street in Travacò Siccomario (Province de Pavia) n° 22 a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21.5.2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MGE Travel Retail S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature / Hugo Froment

Référence de publication: 2008069109/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**e-Traction Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 95.207.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la gérance que la Société a transféré, avec effet en date du 15 mai 2008, son siège social de L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès à L-1313 Luxembourg - B.P. 637, 19-25, rue des Capucins.

Pour publication et réquisition

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008069177/9030/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07695. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.584.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 29 février 2008*

1. Monsieur Stefano STROPPIANA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Luigi BATTUELLO, administrateur de société, né à Cervinara (Province de Avellino), Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1965, demeurant à G Di Vittorio Street in Travacò Siccomario (Province de Pavia) n° 22 a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour MF Venice S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008069103/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**MFR Barberino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.727.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 29 février 2008*

1. Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Ian James BROUGH, administrateur, né à West Bromwich (Royaume-Uni) le 25 juin 1944, demeurant professionnellement à UK-WR5 2BH Worcester (Royaume-Uni), Pine Lodge, 6, Battenhall Road, a été nommé comme gérant de catégorie C pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour MFR Barberino S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signature / Hugo Froment

Référence de publication: 2008069115/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**e-Traction Worldwide, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 95.204.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la gérance que la Société a transféré, avec effet en date du 15 mai 2008, son siège social de L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès à L-1313 Luxembourg - B.P. 637, 19-25, rue des Capucins.

Pour publication et réquisition  
Pour extrait conforme  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008069176/9030/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07692. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**MGE Objekt Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 85.036.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 février 2008*

1. Monsieur Stefano STROPPIANA a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Luigi BATTUELLO, administrateur de société, né à Cervinara (Province de Avellino), Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1965, demeurant à G Di Vittorio Street in Travacò Siccomario (Province de Pavia) n° 22 a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22.05.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Objekt Berlin S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008069121/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07011. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080076894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**GTF Technique de Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.729.

Im Jahre zweitausendundacht, am sechzehnten Mai.

Vor dem Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz in Pétingen ist erschienen:

Der einzige Gesellschafter,

Freese AG, Carl-Benz-Strasse 29, D-28237 Bremen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister vom Amtsgericht Bremen, unter der Nummer B 21.549,

vertreten durch Joachim Fehr, mit beruflichem Wohnsitz in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg; aufgrund einer Vollmacht vom 05. Mai 2008, die der gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit derselben einregistriert zu werden,

welche Komparenten den unterzeichnenden Notar ersuchen, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*1. Beschluß*

Die Gesellschafter beschließen einstimmig, den Gesellschaftssitz rückwirkend zum 01. April 2008 von 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg nach 18, Grand Rue, L-6630 Wasserbillig zu verlegen

*2. Beschluß*

Aufgrund des vorgenannten Beschlusses wird Art. 2 Satz 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

„Der Sitz der Gesellschaft ist Wasserbillig“.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt tausend fünfundsechzig Euros Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Pétingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, den amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtigen Protokoll mit Notar unterschrieben.

Signé: FEHR, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 23 mai 2008, Relation: EAC/2008/6880. Reçu: douze euros EUR 12.-.

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 mai 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008069188/207/35.

(080077530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**MGE Moscow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 121.949.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 février 2008*

1. Monsieur Stefano STROPPIANA a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Luigi BATTUELLO, administrateur de société, né à Cervinara (Province de Avellino), Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1965, demeurant à G Di Vittorio Street in Travacò Siccomario (Province de Pavia) n° 22 a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour MGE Moscow S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signature / Hugo Froment

Référence de publication: 2008069119/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**MGE South of France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 121.951.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 février 2008*

1. Monsieur Stefano STROPPIANA a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Luigi BATTUELLO, administrateur de société, né à Cervinara (Province de Avellino), Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1965, demeurant à G Di Vittorio Street in Travacò Siccomario (Province de Pavia) n°22 a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour MGE South of France S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signature / Hugo Froment

Référence de publication: 2008069118/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**BSMB/AMH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 127.697.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance en date du 25 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.  
Doeke van der Molen  
Gérant

Référence de publication: 2008069178/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**MGE Objekt Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 85.036.

—  
Veuillez noter que la dénomination de l'associée unique a été modifiée de MGE Bordeaux LLC, avec siège social à 19801 Wilmington, New Castle County, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center (Etats-Unis d'Amérique, inscrite au «Delaware Register» sous le numéro 1967220 (Etats-Unis d'Amérique) en «MGE Objekt Berlin LLC», avec siège social à 19801 Wilmington, New Castle County, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center (Etats-Unis d'Amérique, inscrite au «Delaware Register» sous le numéro 1967220 (Etats-Unis d'Amérique).

Luxembourg, le 22.5.2008.  
Pour avis sincère et conforme  
*Pour MGE Objekt Berlin S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Brice Pietroforte / Signature

Référence de publication: 2008069123/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Cadam S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 84.743.

—  
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 mars 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 28 avril 2008.  
Pour avis sincère et conforme  
*Pour CADAM S.A., (en liquidation)*  
Interfiduciaire S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008069135/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Euromec S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 75.073.

—  
EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration tenu en date du 5 mai 2008 que:

- Monsieur Alex SCHMITT, avocat à la cour, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 mai 2008.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008069243/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---



**Radman Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 101.298.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 29th, 2008 it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr Sten HOLDO, Mr Peter ENGELBERG (1) and Mr Gilles Wecker (2) as directors of the board.
  - 2 To re-elect MODERN TREUHAND SA as statutory auditor of the company.
- (1) + (2) residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 29 février 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Sten HOLDO, Peter ENGELBERG (1) et Gilles WECKER (2), comme administrateurs du Conseil d'Administration.
  2. De ré-élire MODERN TREUHAND SA comme commissaire aux comptes de la société.
- (1) + (2) demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2008069193/1369/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07007. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Milux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 90.508.

In the year two thousand and seven, on the fourth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MILUX HOLDING S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, trade register Luxembourg section B number 90.508, incorporated by deed dated on the 6th of December 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 131 of the 8th February 2003.

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Creation of two classes of Directors (A and B) and modification of Article 6 of the By-Laws.

2.- Modification of the last paragraph of Article 7 of the By-Laws, as follows:

"All acts binding the Company must be signed jointly by a Director A and a Director B, or by an officer duly authorized by the Board of Directors."

3. Transfer of the registered office of the Company to the following address: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

4. Appointments.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to create two classes of Directors (A and B) and to modify Article 6 of the By-Laws, as follows:

"The Company is administered by a Board, comprising at least four members, divided into two classes: Directors A and Directors B.

They elect a president among themselves.

Their mandate may not exceed six years."

*Second resolution*

The meeting decides to modify the last paragraph of Article 7 of the By-Laws, as follows:

"All acts binding the Company must be signed jointly by a Director A and a Director B, or by an officer duly authorized by the Board of Directors."

*Third resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company to the following address:

L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

*Fourth resolution*

The meeting decides to notice the decease of the Director, Mr Nils JACOBSSON and to appoint as new Directors:

a) Mr Patrick MOINET, licencié en droit (UCL), residing in Fauvillers (Belgium);

b) Mr Daniel ZIMMERMANN, accountant, residing at CH-6340 Baar (Switzerland), 76 B, Zugerstrasse.

Their mandate will end at the general annual meeting of shareholders of 2008.

Henceforth the Board of Directors is composed, as follows:

*Directors A:*

- Mr Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), residing in Fauvillers (Belgium);

- Mr Patrick MOINET, licencié en droit (UCL), residing in Fauvillers (Belgium);

- Monsieur Alain LAM, réviseur d'entreprises, residing in Mersch;

*Directors B:*

- Mr Johan BOJS, lawyer, residing at Spanga (Sweden);

- Mr Daniel ZIMMERMANN, accountant, residing at CH-6340 Baar (Switzerland), 76 B, Zugerstrasse.

Their terms of office will expire at the general annual meeting of shareholders of 2008.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MILUX HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.508, constituée suivant acte reçu le 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 131 du 8 février 2003.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Création de deux catégories d'Administrateurs (A et B) et modification de l'Article 6 des Statuts.
- 2.- Modification du dernier paragraphe de l'Article 7 des Statuts, comme suit:  
"La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil".
- 3.- Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante: L-2522 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Schneider.
4. Nominations.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories d'Administrateurs (A et B) et de modifier Article 6 des Statuts, comme suit:

"La Société est administrée par un Conseil, comprenant au moins quatre membres, divisés en deux catégories: Administrateur A et Administrateur B.

Ils élisent un président parmi eux.

Leur mandat ne peut pas excéder six ans."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'Article 7 des Statuts, comme suit:

"La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:

L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de constater le décès de l'Administrateur, Monsieur Nils JACOBSSON, et de nommer comme nouveaux Administrateurs:

- a) Monsieur Patrick MOINET, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique);
- b) Monsieur Daniel ZIMMERMAN, comptable, demeurant à CH-6340 Baar (Suisse), 76 B, Zugerstrasse.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2008.

Dorénavant le Conseil d'Administration est composé comme suit:

*Administrateurs A:*

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique);
- Monsieur Patrick MOINET, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique);
- Monsieur Alain LAM, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch;

*Administrateurs B:*

- Monsieur Johan BOJS, avocat, demeurant à Spanga (Suède);
- Monsieur Daniel ZIMMERMANN, comptable, demeurant à CH-6340 Baar (Suisse), 76 B, Zugerstrasse.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39487. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008069314/211/134.

(080078094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 59.694.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 19 février 2008*

Il résulte d'une décision du conseil d'administration tenu en date du 19 février 2008 que Madame Line AL KHAYER, demeurant à Immeuble Assad, 1, SY Kardaha, Syrie, est nommée comme président du conseil d'administration et comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069263/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**SLMM S.A., Société Anonyme,  
(anc. New Tan S.A.).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 101.207.

L'an deux mil huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NEW TAN S.A.», ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.207,

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date 4 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 802 du 5 août 2004.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GIRAUD, employé privé, demeurant à L-1946 Luxembourg, 9, rue de Louvigny.

Qui désigne comme secrétaire Madame Jeanna ILYINA, institutrice, demeurant à L-1946 Luxembourg, 9, rue de Louvigny,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice CIACH, agent immobilier, demeurant à L-1529 Luxembourg, 165, rue Raoul Follereau.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en «SLMM S.A.» et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de SLMM S.A.»

2.- Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 4 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>)** . La société a pour objet le négoce de biens manufacturés ou non manufacturés, dont tous types de métaux non précieux et tous types de matériaux de construction.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de NEW TAN S.A. en SLMM S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de SLMM S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier l'article 4 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>)** . La société a pour objet le négoce de biens manufacturés ou non manufacturés, dont tous types de métaux non précieux et tous types de matériaux de construction.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 870,- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giraud, Ilyina, Ciach, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008. Relation: LAC/2008/20428. — Reçu douze euros (€12,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 29 mai 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008069310/241/62.

(080077952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**A.T.S.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2443 Senningerberg, 77, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 138.799.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Madame Anne-Marie ZENDER, Consultant, née à St Paul (Minnesota - USA) le 3 novembre 1951, demeurant à F-06570 St Paul/France, 390, route de la Colle,

ici représentée par Monsieur Tumba MWANA, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 mars 2008.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "A.T.S.S. S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la Commune indiquée par une décision prise par les membres du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège/ restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la modification des statuts.

**Art. 4.** La Société a pour objet le développement, la conception et la maintenance des logiciels informatiques.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros ( EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix ( 310,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915 telle que modifiée.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration ou à son administrateur unique.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil ou l'administrateur unique à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui peuvent être actionnaire ou non. Toutefois, lorsque la société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une Assemblée Générale, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou administrateur unique, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent personne physique.

Les Administrateurs ou l'administrateur unique, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes. Dans ce cas l'Assemblée générale lors de sa première réunion procédera à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration qui rentrent dans le cadre de la gestion journalière de la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas



réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les présents statuts à l'assemblée générale.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre ne soit limitative, acheter, vendre tous biens meubles et immeubles, faire passer tous contrats, marchés et entreprises, prendre et donner à bail, même pour plus de neuf ans tous biens meubles et immeubles, payer et recevoir tous prix, soultes et sommes, effectuer et exiger le remboursement de toutes créances hypothécaires, privilégiés ou autres, recevoir et donner quittances, consentir tous prêts, accepter toutes garanties hypothécaires et autres, conclure tous emprunts à court ou à long terme, à délai fixe ou par annuités, consentir tous droits réels et toutes garanties hypothécaires ou autres, donner mainlevées avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires de toutes inscriptions, transcriptions, mentions saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement, dispenser le conservateur de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs tiers.

En cas d'administrateur unique, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Il est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus au Conseil d'Administration et a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Le premier Administrateur délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

L'administrateur unique est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins celle de l'administrateur délégué à la gestion journalière ou par la seule signature de l'administrateur unique. Ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Si seulement un administrateur est nommé, la société sera représentée et engagée par la seule signature de ce dernier.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat du commissaire est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas excéder six années.

**Art. 13.** L'année; sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit tous les ans de plein droit le dix du mois de mars à onze heures au siège social ou à tout autre endroit de la Commune à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires; sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 17.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée, l'administrateur unique ou le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription et libération

Les statuts étant ainsi rédigés, le comparant précité, représenté comme dit est, déclare souscrire aux 100 actions de la manière suivante:

Actionnaire, Madame Anne-Marie-ZENDER, préqualifiée, Nombre d'actions souscrites, 100, Total versé, 31.000 euros

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000.-) euros se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500,- EUR) euros.

#### Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:  
Madame Anne-Marie ZENDER, préqualifiée;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société Wood Appleton Oliver Experts Comptables Sàrl avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B74623

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire ont une durée de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2443 Senningberg, 77, rue des Romains.

#### Déclaration

Le notaire soussigné a informé le mandataire du requérant que l'exercice de l'objet social prédécrit requiert éventuellement une autorisation préalable délivrée par le Ministère des Classes Moyennes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. MWANA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. LAC/2008/18629. — Reçu: cent cinquante-cinq euros (155.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008069424/220/185.

(080078026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

### **O.B.B. Bournemouth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.626.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour OBB Bournemouth S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069427/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06090. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Immo 3C SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1274 Luxembourg, 8, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg E 3.906.

—  
STATUTS

L'an deux mil huit, le dix-neuf mai.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

1.- Madame Carine WILISKY, employée privée, née à Montegnée (Belgique), le 8 décembre 1970, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 281, Am Pool,

2.- Monsieur Christopher BONSEN, employé privé, né à Uccle (Belgique), le 29 mars 1972, demeurant à L-1274 Luxembourg, 8, rue des Bruyères,

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux:

**Objet, Dénomination, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de le favoriser.

**Art. 2.** La société prend la dénomination «Immo 3C SCI»

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Apports, Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- €) divisé en cent parts (100) parts sociales de dix euros (10,- €) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Carine WILISKY, préqualifiée, cinquante parts . . . . .	50
2.- Monsieur Christopher BONSEN, préqualifié, cinquante parts . . . . .	50
Total: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces sur un compte bancaire au nom de la société.

**Art. 6.** Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles et transmissibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

#### *Gestion*

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

#### *Assemblée générale*

**Art. 11.** Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

**Art. 12.** Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 13.** Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire.

L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 14.** Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

**Art. 15.** L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

**Art. 16.** L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

**Art. 17.** Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

#### *États de situation et répartition du bénéfice*

**Art. 18.** Chaque année au 31 décembre, la gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 19.** Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Disposition générale*

**Art. 20.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2008.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de euros (850,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Carine WILISKY, préqualifiée,
- Monsieur Christopher BONSEN, préqualifié.

Chaque gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle; Par exception, les pouvoirs de donner hypothèque et mainlevée requièrent la signature conjointe des deux gérants.

2.- L'adresse du siège de la société est fixé à L-1274 Luxembourg, 8, rue des Bruyères.

Dont acte, fait et dressé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wilisky, Bosen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008. Relation: LAC/2008/20365. - Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 29 mai 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008069428/241/127.

(080078020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**GDS Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.798.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104304,

ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 mai 2008.

2. La société à responsabilité limitée "GREEN CROSS HOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 112564,

ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 mai 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme - Société de Patrimoine Familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par

la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société existe sous la dénomination de «GDS MANAGEMENT S.A., SPF».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

## **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

## **Titre III: Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2. Green Cross Holding S.à r.l., préqualifiée, une action . . . . .	1
TOTAL: trois cent dix actions . . . . .	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750,- Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE SIX CENTS EURO (1.600,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).



2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

- a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe;
- b) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe;
- c) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

La Société C.G. Consulting S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. GALHANO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008. LAC/2008/19411. — Reçu: cent cinquante-cinq euros (155,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008069430/220/210.

(080078014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

### **Pro Investissements Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.797.

#### **STATUTS**

L'an deux mille huit, le six mai.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104304,

ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 avril 2008.

2. La société à responsabilité limitée "GREEN CROSS HOLDING S. à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 112564,

ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 avril 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme - Société de Patrimoine Familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société existe sous la dénomination de « PRO INVESTISSEMENTS MANAGEMENT S.A., SPF ».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

## **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

## **Titre III: Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.



Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V: Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription -libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2. Green Cross Holding S.à r.l., préqualifiée, une action . . . . .	<u>1</u>
TOTAL: trois cent dix actions . . . . .	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750,- Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE SIX CENTS EURO (1.600,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:
  - a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe;
  - b) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-163 7 Luxembourg, 22, rue Goethe;
  - c) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

La Société AACO S.à r.l., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 88833.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. GALHANO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. LAC/2008/18638. - Reçu: cent cinquante-cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008069433/220/210.

(080077987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Banque Invik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

*Minutes of a Meeting of the Board of Directors of the Company held on June 21st, 2007*

PRESENT:

Mr Anders FÄLLMAN

Mr Pierre ARENS

1. CONVENING/QUORUM

The Directors noted that all Directors of the Company were present at the meeting and the notice requirement pursuant to the Articles of Incorporation was waived. Accordingly, the Directors present at the meeting constitute the quorum required pursuant to the Articles of Incorporation of the Company. Mr Anders FÄLLMAN was appointed Chairman of the Board of Directors.

2. RESOLUTIONS

2.1 As a consequence of Mikael Holmberg's resignation from the Board of Directors, with effect as per 21 June 2007, it was resolved to reduce the number of directors from six (6) to five (5). This resolution shall have effect as from June 21st, 2007.

The Board will then be composed as follows:

Pierre Arens, residing Bei der Aarnescht 49, L-6969 Oberanven, Luxembourg, Anders Fällman, Albert Hansen, Frédéric Wagner, Paul Wolff

3. CONCLUSION

There being no further business, the Chairman declared the Meeting closed.

Anders FÄLLMAN / Pierre ARENS.

*Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu le 21 juin 2007*

Liste de présence:

M. Anders FÄLLMAN

M. Pierre ARENS

1. QUORUM

Les Administrateurs ont noté que tous les Administrateurs de la Société étaient présents au Conseil d'Administration et la notice relative aux obligations dans les Articles d'Incorporation a été abandonnée. Ainsi, les Administrateurs présents au Conseil d'Administration constituent le quorum demandé conformément aux Articles d'Incorporation de la Société. M. Anders FÄLLMAN a été désigné comme Président au Conseil d'Administration.

2. RESOLUTIONS

2.1. En conséquence de la résignation de Mikael Holmberg du Conseil d'Administration en date du 21 juin 2007, il a été résolu de réduire le nombre d'administrateurs de six (6) à cinq (5). Cette résolution a pour effet le 21 juin 2007.

Le Conseil d'Administration sera alors composé comme suit:

Pierre Arens, demeurant au 49, Bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven, Luxembourg, Anders Fällman, Albert Hansen, Frédéric Wagner, Paul Wolff

3. CONCLUSION

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, le Conseil d'Administration a été clôturé.  
Merci de vous référer à la version anglaise pour les signatures.

Anders FÄLLMAN / Pierre ARENS.

Référence de publication: 2008069194/1369/47.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07006. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Mazel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.720.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 avril 2008 a renouvelé le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Hervé PONCIN, administrateur, demeurant à 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée générale du 21 avril 2008 a pris note des démissions avec effet immédiat de Monsieur Manuel HACK et de Monsieur Laurent HEILIGER de leurs fonctions d'administrateur.

L'Assemblée générale a nommé en remplacement aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-2017 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Lydie Lorang, avocat à la Cour, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-2017 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 21 avril 2008 a pris note de la démission avec effet immédiat de la société AUDIT.LU, aux fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée a nommé en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La Fiduciaire Grand-Ducale, ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2008 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

10, rue Adames, L-1114 Luxembourg.

*Pour MAZEL S.A., Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008069189/833/34.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Adjutare Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.187.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire au 23 mai 2008*

Les soussignés, Monsieur MEMOLA Elio et Monsieur MEMOLA Samuel, associés de la société Adjutare Holding S.A., ont pris à ce jour la décision suivante:

- 1 -

L'assemblée accepte la démission de Monsieur MRECHES Roger en tant qu'administrateur et accepte la société Memola&Partners S.A., 48, Esplanade, L-9227 Diekirch B 135.134, en tant qu'administrateur remplaçant Monsieur MRECHES Roger.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Diekirch, le 23 mai 2008.

MEMOLA Elio / MEMOLA Samuel

*Administrateur-délégué / Administrateur*

Référence de publication: 2008069183/808/20.

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2008, réf. DSO-CQ00197. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080077215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Rondo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.436.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2006 que:

1 - Monsieur Paul MÜLLER, employé privé, demeurant à SIEBENALER, Maison 20, L-9840

La société LUCKY-INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à DIEKIRCH

La société EAST-WEST TRADING COMPANY S.à r.l., ayant son siège social à DIEKIRCH

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

2 - Monsieur Paul MÜLLER, employé privé, demeurant à SIEBENALER a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Diekirch, le 12 mai 2006.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

50, Esplanade, L-9227 Diekirch

*Un mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008069181/2602/26.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2008, réf. DSO-CQ00221. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080077566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Birch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.324.

—  
En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069423/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07715. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080077658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**LRM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.539.

—  
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Fabienne WALTZING / Philippe VISCONTI

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008069417/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08166. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**Balsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.322.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069421/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**Bordag Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.326.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069425/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CP Property Developments (Lux) Limited).**

**Capital social: EUR 8.050.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.413.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company GROUPE RASEC S.A.S a company with limited liability (société par actions simplifiée), incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 11, rue de Téhéran, 75008 Paris, France, registered with the Commercial Registry of Paris under the number 431,718,113 RCS Paris,

duly represented by Mr. Patrick Gentil, manager, residing at 5, rue Logelbach, 75017 Paris (France), having the power to bind the company by his single signature.

The above-named company GROUPE RASEC S.A.S is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Cesar Vostok Holding S.à r.l. (formerly named CP Property Developments (Lux) Limited), having its registered office at 10, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 135413, incorporated by a deed received by the Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 19 December, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 383 dated February 14, 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended on April 29, 2008 by a deed received by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C.



Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolved to increase the share capital of the Company of an amount of EUR 2,305,500.- (two million three hundred five thousand and five hundred euros) to bring it from its present amount of EUR 1,719,500.- (one million seven hundred nineteen thousand and five hundred euros) represented by 17,195 (seventeen thousand one hundred and ninety five) class A shares each with a par value of EUR 100.- (one hundred euros), to the amount of EUR 4,025,000.- (four million and twenty five thousand euros) represented by 40,250 (forty thousand two hundred and fifty euros) class A shares each with a par value of EUR 100.- (one hundred euros), by the issuance of 23,055 (twenty three thousand and fifty five) new class A shares each with a par value of EUR 100.- (one hundred euros), such class A shares having the same rights and obligations as the existing class A shares.

*Subscription and payment*

There now appeared Mr. Patrick GENTIL pre-named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the above-named company GROUPE RASEC S.A.S.

The appearing party, represented as here above stated, declared to subscribe on behalf of the above-named company GROUPE RASEC S.A.S. for all of the 23,055 (twenty three thousand and fifty five) new class A shares each with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) and to make full payment by a contribution in cash of EUR 2,305,500.- (two million three hundred five thousand and five hundred euros).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by a certificate dated April 30, 2008, issued by ING BANK.

Thereupon, the sole member resolves to accept the said subscription and payment and to allot 23,055 (twenty three thousand and fifty five) new class A shares each with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) to GROUPE RASEC S.A.S., above-named.

*Second resolution*

The sole member resolved to create a category of B shares of the Company.

*Third resolution*

The sole member resolved further to increase the share capital of the Company of an amount of EUR 4,025,000 (four million and twenty five thousand euros) to bring it from its present amount of EUR 4,025,000 (four million and twenty five thousand euros) represented by 40,250 (forty thousand two hundred and fifty euros) class A shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, to the amount of EUR 8,050,000 (eight million and fifty thousand euros) represented by 40,250 (forty thousand two hundred and fifty) class A shares each with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) and 40,250 (forty thousand two hundred and fifty) class B shares each with a par value of EUR 100.- (one hundred euros), by the issuance of 40,250 (forty thousand two hundred and fifty) class B shares each with a par value of EUR 100.- (one hundred euros).

*Subscription and payment*

There now appeared Giovanni Antonelli, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company CEFLA CAPITAL SERVICES S.P.A., a corporate company, organized and existing pursuant to the laws of Italy with its registered office at Via Selice Provinciale n° 23/a, 40026 Imola (Bologna), Italy, registered with the Commercial Registry of Bologna under the number 02098231208 CCIAA BO ("CEFLA"), on behalf of a board resolution dated March 18th, 2008.

The appearing party, represented as here above stated, declared to subscribe on behalf of the above-named company CEFLA for all of the 40,250 (forty thousand two hundred and fifty) new class B shares each with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) and to make full payment by a contribution in cash of EUR 4,025,000 (four million and twenty five thousand euros).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by a certificate dated April 30, 2008, issued by ING BANK.

Thereupon, the sole member resolved to accept the said subscription and payment and to allot 40,250 (forty thousand two hundred and fifty) new class B shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each to CEFLA, above-named.

*Fourth resolution*

The sole member resolved to restate the articles of association of the Company and to lay them down as follows:

**"Title I. Form - Name - Definitions - Duration - Registered office - Corporate Purpose**

**Art. 1. Form - Name - Definitions.**

1.1 There is hereby established between the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg company law, in particular the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, and by these Articles of Association, under the name of "Cesar Vostok Holding S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company").

1.2 Wherever used in these Articles, unless the context otherwise requires, the following terms and expressions shall have the following meanings:

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is controlled by, or is under common Control with such first Person.

"Articles" means the present Articles of Association of the Company.

"Board" has the meaning ascribed to this term in Article 8.1.

"Board Reserved Matter" has the meaning ascribed to this term in Article 10.

"Business Plan" means the strategic and financial plan of the Company in relation to the operation of the Cesar Business approved by the parties to the Joint Venture Agreement, as such Business Plan may be modified pursuant to the terms of the Joint Venture Agreement.

"Cesar Business" has the meaning ascribed to this term in Article 4.2.

"Company" has the meaning ascribed to this term in Article 1.1.

"Competitor" has the meaning ascribed to this term in Article 7.3.

"Control" means a situation in which a Person (i) holds directly or indirectly (including as a result of an agreement) a portion of the share capital of an entity granting the majority of the voting rights in the general shareholders meeting of such entity; (ii) holds, directly or indirectly, the majority of the voting rights in the general shareholders meeting of an entity pursuant to an agreement or understanding with other shareholders of such entity or through a concerted action; (iii) has de facto the ability to determine decisions at the general shareholders meeting of such entity by using the voting rights it holds in such entity; or (iv) has the power, whether through voting rights or pursuant to an agreement and, whether directly or indirectly, to appoint more than half of the members of the board (or similar corporate body) of an entity; it being agreed by the Parties that any limited partnership or any equivalent form of private equity fund is deemed to be Controlled by its general partners and/or its management company.

"Equity Securities" means (i) shares of capital stock, whether common or preferred, of the Company, (ii) warrants, options or other rights to acquire shares of capital stock, whether common or preferred, of the Company, and (iii) all other securities or instruments convertible into or exercisable or exchangeable for shares of capital stock, whether common or preferred, of the Company.

"Group" means the Company and its Subsidiaries from time to time.

"Joint Venture Agreement" means the Joint Venture and Shareholders Agreement dated February 25, 2008 entered into by and between (i) Groupe Rasec S.A.S., a limited liability company (société par actions simplifiée) organized and existing pursuant to the laws of France with its registered office at 11 rue de Téhéran, 75008 Paris, France, registered with the Commercial Registry of Paris under the number 431,718,113 RCS Paris, and (ii) Cefla S.C., a limited liability cooperative company, organized and existing pursuant to the laws of Italy with its registered office at Via Selice Provinciale n° 23/a, 40026 Imola (Bologna), Italy, registered with the Commercial Registry of Bologna under the number 00293150371 CCIAA BO, together with its schedules, exhibits and annexes, as each may be amended from time to time by the parties thereto in accordance with the terms thereof.

"Luxembourg Company Law" means the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended.

"Offer Notice" has the meaning ascribed to this term in Article 7.5(a).

"Offered Shares" has the meaning ascribed to this term in Article 7.5(a).

"Offeree Shareholder" has the meaning ascribed to this term in Article 7.5(a).

"Offering Shareholder" has the meaning ascribed to this term in Article 7.5(a).

"Permitted Transferee" means, with respect to any Shareholder, (A) if such Shareholder is a corporate entity, any Subsidiary of such Shareholder and (B) if such Shareholder is an individual, any spouse or lineal descendant of such Shareholder, any lineal descendant of the spouse of such Shareholder or any corporation, company or other entity wholly owned and controlled by such Shareholder.

"Person" means any individual, partnership, company, trust, governmental entity or any other legal entity.

"Register" has the meaning ascribed to this term in Article 6.4.

"Share(s)" has the meaning ascribed to this term in Article 5.1.

"Shareholder(s)" has the meaning ascribed to this term in Article 5.2.

"Shareholders Reserved Matters" has the meaning ascribed to this term in Article 15.4.

"Subsidiary" means, with respect to any Person, any other Person in which the first Person has, directly or indirectly through another Person, the Control of such other Person. When used without reference to a particular Person, "Subsidiary" means a Subsidiary of the Company.

"Tag-Along Offer Price" has the meaning ascribed to this term in Article 7.6(b).

"Tag-Along Offerees" has the meaning ascribed to this term in Article 7.6(b).

"Tag-Along Offeror" has the meaning ascribed to this term in Article 7.6(a).

"Tag-Along Purchaser" has the meaning ascribed to this term in Article 7.6(b).

"Tag-Along Sale" has the meaning ascribed to this term in Article 7.6(a).



"Tag-Along Sale Notice" has the meaning ascribed to this term in Article 7.6(b).

"Tag-Along Sale Shares" has the meaning ascribed to this term in Article 7.6(b).

"Tag-Along Shares" has the meaning ascribed to this term in Article 7.6(c).

"Transfer" has the meaning ascribed to this term in Article 7.1.

#### **Art. 2. Duration.**

2.1 The Company is established for an unlimited duration.

2.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

#### **Art. 3. Registered Office.**

3.1 The corporate name of the Company is: Cesar Vostok Holding S.à r.l

3.2 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by resolution of the Board.

3.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company acting in the same manner provided for amendments to these Articles. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

3.4 If political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the Board, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of such extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board.

#### **Art. 4. Corporate Purpose.**

4.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other companies or enterprises in Luxembourg or abroad. The Company may, in particular, acquire by subscription, purchase or exchange or in any other manner any securities and rights.

4.2 The Company shall also (i) establish, hold and administer, through Subsidiaries, the production and sale of check-outs, light and heavy shelving (rack) for the food and non-food sectors, shop fittings and accessories for the food and non-food sectors and office wall partitions, as well as (ii) direct and coordinate the management of its Subsidiaries (the "Cesar Business").

4.3 The Company may use its funds to invest in real estate, to acquire, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development, management and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize its assets by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights or otherwise acquire income from the disposal of such intellectual property rights, to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the Group, any assistance including technical and financial assistance, loans, advances or guarantees.

4.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, bonds, notes, any kind of equity or debt securities, including preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its Subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may provide guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets or the assets of any Subsidiary to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or Person.

4.5 In a general fashion, the Company may carry out any transaction it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

### **Title II. Capital - Shares - Restrictions on transfer**

#### **Art. 5. Corporate Capital.**

5.1 The subscribed corporate capital is set at eight hundred and five thousand euros (€8,050,000) represented by 80,500 ordinary shares, par value one hundred euros (€100), of the Company (the "Shares") divided into 40,250 Class A Shares with a par value of one hundred euros (€100) each and 40,250 Class B Shares with a par value of one hundred euros (€100) each.

5.2 The Class A Shares shall be held by the A Shareholder(s) and the Class B Shares shall be held by the B Shareholder(s) (the A and B Shareholders are together referred to as the "Shareholders"). All Shares shall be equal in all respects, including with respect to all distributions, notwithstanding any premium paid for any Shares.

5.3 Share premium may be paid in addition to par value, upon issuance of Class A Shares or Class B Shares.

5.4 Share premium, if any, paid in respect of any Shares shall be shown collectively for all Shares in the Company's accounts.

5.5 The corporate capital may be changed at any time by decision of the meeting of the Shareholders acting in the same manner provided for amendments to these Articles. Following each so realized and duly adopted capital increase, the first paragraph of this Article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the Board or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

5.6 Each Share entitles the holder to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence. Each Share is entitled to one vote in extraordinary and general meetings.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Towards the Company, the Shares are indivisible as only one owner is admitted per Share. Joint co-owners shall appoint a single person as their representative towards the Company.

6.2 Shares are transferable in accordance with Article 7.

6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of Transfer registered in the Register, such declaration of Transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of Transfer other instruments of Transfer satisfactory to the Company. The Company shall only recognize and record a Transfer of Shares if such Transfer complies with the provisions hereof and the provisions of the Joint Venture Agreement.

6.4 A register of the Shareholders of the Company (the "Register") shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such Register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the Transfer of Shares and the dates of such Transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in this Register and no Share certificates shall be issued.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits imposed by Luxembourg Company Law, upon the approval of the meeting of the Shareholders acting in the same manner provided for amendments to these Articles. Without prejudice to the foregoing, the Company may only purchase any shares of its own capital if all Shareholders are offered pro rata the right to sell such shares to the Company.

#### **Art. 7. Restrictions on transfers.**

7.1 Shares, Equity Securities, or other ownership interests or rights or securities (and rights or obligations relating to such ownership interests, rights or securities) of the Company may not be transferred, sold, assigned, optioned, pledged or hypothecated, disposed of or encumbered, directly, indirectly, by operation of law or otherwise, regardless of the presence or absence of consideration (each of the foregoing a "Transfer") except as set forth in this Article 7.

7.2 Subject to the terms of these Articles and the provisions of the Joint Venture Agreement, including the right of first refusal and tag-along right applicable in case of a projected Transfer to a third party by any Shareholder, the Shares are freely transferable among Shareholders and any inter vivos Transfer to a new Shareholder is subject to the approval of such Transfer given by the other Shareholder(s), at a majority of three quarters of the share capital.

7.3 Notwithstanding anything in these Articles to the contrary, a Shareholder may at any time Transfer any Shares to one or more of its Permitted Transferees, so long as such Permitted Transferee shall have agreed in writing, in a manner reasonably acceptable in form and substance to the non-transferring Shareholder, (i) to be bound by these Articles and the Joint Venture Agreement, or any other agreement between the Shareholders then in existence, undertaking all of the obligations and assuming all of the rights of the transferring Shareholder as if it were a party to the Joint Venture Agreement and subject to these Articles, by entering into a deed of adherence in favor of all the parties to the Joint Venture Agreement; (ii) to agree and accept that such Permitted Transferee shall constitute a Shareholder for all purposes of these Articles and the Joint Venture Agreement and (iii) to accept the Shares and other Equity Securities Transferred to it subject to the terms and conditions of these Articles and the Joint Venture Agreement.

7.4 Notwithstanding anything in these Articles to the contrary, none of the Shareholders or any of their successors in interest may Transfer any Shares or other Equity Securities beneficially owned by it to any Competitor of the Company. For the purposes of this Article 7.4, the term "Competitor" means any Person engaged in a business activity similar to the Cesar Business.

#### **7.5 Right of First Refusal**

(a) If at any time any Shareholder (in this context, an "Offering Shareholder") desires to sell the Shares or other Equity Securities beneficially owned by it (such Shares or other securities, the "Offered Shares") to another Person (other than one of its Permitted Transferees), then such Offering Shareholder shall deliver to the other Shareholders (each, an "Offeree Shareholder") and the Company a letter signed by it (the "Offer Notice") setting forth all of the material terms and conditions of the proposed sale, including the price at which it proposes to sell the Offered Shares and the name and background of the proposed purchaser.

(b) Within fifteen (15) business days of delivery of the Offer Notice, any Offeree Shareholder may elect to purchase all, but not less than all, of the Offered Shares on the terms and conditions set forth in the Offer Notice by delivering written notice to the Offering Shareholder setting forth closing arrangements and a closing date not less than ten (10) nor more than thirty (30) business days following the delivery of such notice (or such later date as is necessary to obtain

all requisite governmental and regulatory approvals and consents). If more than one Offeree Shareholder elects to purchase the Offered Shares, then each Offeree Shareholder shall be entitled to purchase its pro rata portion of the Offered Shares, based on the number of Shares and other Equity Securities beneficially owned by it and the aggregate number of outstanding Shares. Upon the delivery of such notice by the Offeree Shareholder or Shareholders, such Shareholders shall be obligated to purchase from the Offering Shareholder, and the Offering Shareholder shall be obligated to sell to the Offeree Shareholder(s), the Offered Shares on the terms and conditions, and the closing date, specified in the Offer Notice.

(c) If, within fifteen (15) business days following delivery of the Offer Notice, no Offeree Shareholder has elected to purchase the Offered Shares, subject to compliance with Article 7.6 below, the Offering Shareholder may sell the Offered Shares to a third-party purchaser at the price and on the other terms and conditions set forth in the Offer Notice (or no more favorable to the third-party purchaser than set forth in the Offer Notice) within the ninety (90) calendar days following expiration of such fifteen (15) business day period (or such later date as is necessary to obtain all requisite governmental and regulatory approvals and consents). If the Offering Shareholder does not consummate such sale within such 90-day period, then the Offered Shares may not thereafter be sold by the Offering Shareholder unless the procedures set forth in this Article 7.5 shall have again been complied with.

#### 7.6 Tag-along Rights

(a) Subject to prior compliance with the provisions of the above Article 7.5, a Shareholder (in this context, a "Tag-Along Offeror") may sell any Shares beneficially owned by it to another Person (other than one of its Permitted Transferees) (a "Tag-Along Sale") only upon compliance with the provisions of this Article 7.6.

(b) At least forty-five (45) business days prior to effecting a Tag-Along Sale, the Tag-Along Offeror shall deliver a written notice (the "Tag-Along Sale Notice") to each of the other Shareholders (the "Tag Along Offerees") and to the Company. The Tag-Along Sale Notice shall set forth in reasonable detail (i) the name and background of the prospective transferee (the "Tag-Along Purchaser"), (ii) the number of Shares or other Equity Securities to be sold (such Shares or other securities, the "Tag-Along Sale Shares"), (iii) the price (the "Tag-Along Offer Price") per share, (iv) the planned closing date of such sale and (v) any other material terms and conditions of such sale.

(c) Each Tag-Along Offeree shall have the right to participate in the Tag-Along Sale and to sell to the Tag-Along Purchaser, at the Tag-Along Offer Price (or such greater price at which the Tag-Along Sale Shares may be actually sold to the Tag-Along Purchaser), a number of Shares or other Equity Securities in an amount not greater than the product of (i) the total number of Shares or other Equity Securities, as appropriate, beneficially owned by such Tag-Along Offeree, multiplied by (ii) a fraction, (x) the numerator of which is equal to the total number of Tag-Along Sale Shares and (y) the denominator of which is equal to the total number of Shares or other Equity Securities, as appropriate, beneficially owned by the Tag-Along Offeror on the date of the Tag-Along Sale Notice. Each Tag-Along Offeree may exercise such right by delivering a written notice to the Tag-Along Offeror and the Company within the thirty (30) business days following the receipt by such Tag-Along Offeree of the Tag-Along Sale Notice setting forth the number of Shares or other Equity Securities of the Company that it proposes to sell in the Tag-Along Sale (the "Tag-Along Shares").

(d) If a Tag-Along Offeree shall have delivered a written notice to the Tag-Along Offeror and the Company pursuant to Article 7.6(c), the Tag-Along Offeror may not consummate any Tag-Along Sale unless the Tag-Along Purchaser, simultaneously with its purchase of Shares and other securities from the Tag-Along Offeror, purchases from each such Tag-Along Offeree its Tag-Along Shares, on the same date and price that, and subject to the same terms and conditions on which, the Tag-Along Purchaser purchases the Tag-Along Sale Shares from the Tag-Along Offeror.

(e) If, within thirty (30) business days following receipt of the Tag-Along Sale Notice, no Tag-Along Offeree has elected to participate in the Tag-Along Sale, the Tag-Along Offeror may sell the Tag-Along Sale Shares to the Tag-Along Purchaser at the price and on the other terms and conditions set forth in the Tag-Along Sale Notice (or no more favorable to the Tag-Along Purchaser than set forth in the Tag-Along Notice) within thirty (30) days following expiration of such thirty (30) business day period (or such later date as is necessary to obtain all requisite government and regulatory approvals and consents).

### **Title III. Management**

#### **Art. 8. Board of directors.**

8.1 The Company is managed by a board of directors (the "Board") composed of 4 (four) members, composed of 2 (two) Class A directors and 2 (two) Class B directors, one of whom shall be appointed as Chairman of the Board. The Chairman shall initially be appointed among the Class B directors.

8.2 Each Class A director and Class B directors shall have one vote.

8.3 The Class A directors shall be elected among individuals nominated by the A Shareholder by way of a notice in writing sent to the Company.

8.4 The Class B directors shall be elected among individuals nominated by the B Shareholder by way of a notice in writing sent to the Company.

8.5 The directors shall not receive any remuneration in their capacity as members of the Board.

8.6 The Board is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate purpose. All powers not expressly reserved by Luxembourg Company Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

#### **Art. 9. Meetings.**

9.1 Meetings of the Board shall be properly convened by the Chairman of the Board at least once every fiscal quarter of the Company. Each Class A or Class B director shall be entitled to convene additional meetings of the Board upon observance of the notice and information requirements set forth in the following paragraph. Meetings shall be held in Luxembourg at least two times per fiscal year and, otherwise, may be held in such physical location as the directors may agree. Meetings shall be conducted in English, and materials used for such meetings will be in English.

9.2 Not less than ten (10) business days notice of each meeting of the Board, together with the agenda for such meeting and relevant Board papers and documents necessary to assess the matters referred to in the agenda, shall be given to each director, unless otherwise agreed in writing by each director.

9.3 The Company shall at the request of any of the directors make available to the directors copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board in the English language, such minutes to be provided within ten (10) business days of any such meetings.

9.4 The quorum for any meeting of the Board shall be at least one Class A director and one Class B director present or represented, except for any meeting to consider a Board Reserved Matter (as defined under Article 10 below) for which all directors must be present or represented to constitute a quorum.

9.5 The decisions of the Board will, at all times, subject to Article 10 below, be adopted by a vote of the members of the Board present or represented at such meeting at a simple majority, it being agreed that none of the directors nor the Chairman of the Board will have a casting vote.

#### **Art. 10. Board Reserved Matters.**

10.1 Without prejudice to Luxembourg Company Law, the following matters (the "Board Reserved Matters") shall require the unanimous approval of the Class A directors (two votes) and the Class B directors (two votes):

(a) the approval or amendment of, or material deviation from, the Company's Business Plan and any deviation from the Company's approved annual budget for the upcoming year;

(b) any acquisition, sale or lease by the Company or any Subsidiary of any assets, provided that this Article 10.1(b) shall not apply to acquisitions, disposals or leases made in accordance with the Company's Business Plan;

(c) borrowing of funds or refinancing thereof by the Company or any Subsidiary, provided that this Article 10.1(c) shall not apply to the incurrence by the Company or any Subsidiary of indebtedness made in accordance with the Company's Business Plan;

(d) the making of any payment to, or the incurring or entering into or varying of, any liability or commitment whatsoever or any agreement or arrangement between the Company or any of the Subsidiaries on the one hand and the A Shareholder, the B Shareholder, or any Director or any affiliate of the A Shareholder, the B Shareholder or any Director (other than the Company and its Subsidiaries) on the other hand, it being understood that when one of the Class A or Class B Directors has an interest in a transaction submitted for approval to the Board conflicting with the interest of the Company, such Class A or Class B Director shall, according to Luxembourg Company Law, refrain from taking part of such decision;

(e) the provision of any guarantee, pledge, transfer, encumbrance or other security over all or some of the assets of the Company or any Subsidiary in favor of entities other than the Company and its Subsidiaries, provided that this Article 10.1(e) does not apply to guarantees or encumbrances for loans made by third parties incurred in accordance with the Company's Business Plan;

(f) the issuance or sale of Class A or Class B Shares or other Equity Securities of the Company, if any, if such issuance or sale would cause the ownership of the A Shareholder or the B Shareholder in the Company to change from 50%;

(g) approval of the recommendations to the Shareholders meeting with respect to (i) the amount of annual dividends to be paid on the Class A or Class B Shares if such amount is less than the minimum percentage of net profit of the Company specified in Article 18.2, (ii) the amount and procedure for payment of any interim dividends on the Class A or Class B Shares as specified in Article 18.5 and (iii) the approval by the Company as shareholder of any dividends on the shares of any Subsidiaries;

(h) any capital expenditures, or commitments for capital expenditures for any purpose substantially different than those set forth in the Company's approved annual budget for such year;

(i) any call for additional equity funding from any Shareholder or any third person;

(j) the appointment, removal or replacement of any senior executive of the Company or any Subsidiary and the definition or modification of the compensation and benefits (including any incentive or bonus schemes) for senior executives of the Company or any Subsidiary, other than salary increases contemplated by the Company's approved annual budget or the Company's Business Plan; and

(k) any agreement or commitment to do any of the foregoing.

10.2 Any Class A or Class B director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another director belonging to the same category as his proxy.

10.3 Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

10.4 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the Board meetings.

**Art. 11. Minutes of the Meetings.**

11.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers.** The Board shall be responsible for setting policy and overall direction regarding the operations of the Company and its subsidiaries and shall supervise the management of the Company in accordance with Luxembourg Company Law and these Articles.

**Art. 13. Representation.**

13.1 The Company shall be bound by (i) the joint signature of any Class A director together with any Class B director of the Company or (ii) the single or (iii) joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board.

**Art. 14. Liability.** The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of Luxembourg Company Law. Directors are authorized agents only and are therefore responsible only for the proper execution of their mandate.

**Title IV. General meetings of shareholders**

**Art. 15. Power of the General Meeting.**

15.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

15.2 Except as otherwise required by Luxembourg Company Law or these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

15.3 Resolutions in writing approved and signed by all shareholders shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of Shareholders.

15.4 The following matters will require the unanimous prior approval of the Shareholders (the "Shareholders Reserved Matters"):

(a) any amendment, modification, restatement or revocation of the present Articles or the constitutional documents of the Company or any Subsidiary;

(b) any increase or reduction in the share capital of the Company or a Subsidiary, or the granting of any option or right to call for the issuance of any Shares, shares or securities giving access to the share capital of the Company or a Subsidiary, or any reorganization of the share capital of the Company or any Subsidiary in any way including through the splitting of the Shares or the shares of the Subsidiaries;

(c) the appointment or removal of any statutory auditor of the Company or any statutory auditor of the subsidiaries;

(d) the approval of the payment of any dividends on the Class A or Class B Shares and the procedure for the payment thereof ;

(e) the reorganization (including by way of merger or spin-off) or liquidation of the Company and its Subsidiaries, any acquisition of the shares or other securities of any entity or creation of any new Subsidiary, any disposal of substantially all of the assets of any Subsidiary or the issuance or sale of any shares or other securities giving rights to acquire any share capital of any Subsidiary;

(f) any acquisition, sale or lease of any real property by the Company or any Subsidiary; provided that this Article 15.4 (f) shall not apply to acquisitions, disposals or leases made in accordance with the Business Plan; and

(g) any capitalization or distribution of the share premium to the Shareholders.

15.5 The Shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

15.6 If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Title V. Accounts**

**Art. 16. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the following year, with the exception of the first financial year, which began on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of December two thousand and eight.



**Art. 17. Annual Accounts.**

17.1 The balance sheet and the profit and loss accounts shall be drawn up by the Board as at the end of each financial year and will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

17.2 The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of Shareholders.

**Art. 18. Profits, Reserves and Dividends.**

18.1 The gross profits of the Company after deduction of general expenses, amortization and expenses, each as set forth in the annual accounts as approved by the annual general meeting of Shareholders, represent the net profit of the Company for the relevant financial year.

18.2 Each financial year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, as determined in accordance with Article 18.1 above, shall be allocated to the legal reserve account of the Company until the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

18.3 To the extent then permitted by any financing agreements to which the Company is a party, the Company shall pay as dividends in respect of the Shares from such amounts as it has legally available for distribution after taking into account any requirements for re-investments as detailed in the relevant approved annual budget and for legal reserves pursuant to Article 18.2 above, such amount as shall have been recommended by the Board, acting in accordance with Article 10, and approved by the Shareholders acting in accordance with Article 15.4, which amount shall equal at least 30% of the net profit of the Company for the applicable financial year to the extent such amount is available for distribution. Such dividends shall be paid strictly in accordance with these Articles and for the avoidance of doubt, such dividends shall be paid to the Shareholders pro rata to their respective shareholdings in the Company.

18.4 The remaining profits, if any, may be disposed of by the general meeting of Shareholders, acting in accordance with Article 15.4. It may in particular allocate such surplus to the payment of a further dividend to the Shareholders pro rata to their shareholdings in the Company or transfer it to a distributable reserve account or carry it forward.

18.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) interim accounts are drawn up by the Board;

(b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of Shareholders of the Company, acting in accordance with Article 15.4, within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

18.6 Where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous****Art. 19. Liquidation.**

19.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities and need not be Shareholders) appointed by the general meeting of Shareholders, acting in accordance with Article 15.4, which has resolved such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

19.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the Shares of the Company held by them and subject to the provisions of the Joint Venture Agreement.

**Art. 20. Miscellaneous.**

20.1 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg Company Law and, subject to any non-waivable provisions of Luxembourg Company Law, in accordance with the Joint Venture Agreement.

20.2 In case of divergences between the present Articles and the Joint Venture Agreement, the Joint Venture Agreement shall prevail."

*Fifth resolution*

The sole member further resolves that the manager of the Company and/or any one lawyer of the law firm WILDGEN in Luxembourg be and are hereby authorised to do all acts and things necessary in connection with the above resolutions, including the update of the Company's shareholders register.

*Costs, evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated resolutions, are evaluated at approximately EUR 37,000 (thirty-seven thousand Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

At the request of the same appearing person, and in case of divergence between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française de ce qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société GROUPE RASEC S.A.S, société par actions simplifiées constituée et régie selon le droit français, ayant son siège social à F-75008 Paris, 11, rue de Téhéran, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431.718.113 RCS Paris, dûment représentée par Monsieur Patrick Gentil, administrateur, demeurant au 5, rue Logelbach, 75017 Paris (France), pouvant engager la société par sa seule signature.

La société prénommée GROUPE RASEC S.A.S est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Cesar Holding Vostok S.à r.l. (anciennement dénommée CP Property Developments (Lux) Limited), ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135413, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 383 en date du 14 février 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés le 29 avril 2008, suivant acte reçu du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations.

La société comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, demande au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de procéder à une augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 2.305.500.- (deux millions trois cent cinq mille cinq cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 1.719.500.- (un million sept cent dix-neuf mille cinq cents euros) représenté par 17.195 (dix-sept mille cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, au montant de EUR 4.025.000.- (quatre millions vingt-cinq mille euros) représenté par 40.250 (quarante mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, par l'émission de 23.055 (vingt-trois mille cinquante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, les parts sociales de catégorie A nouvellement créées ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie A existantes.

*Souscription - Libération*

Comparaît ensuite Monsieur Patrick GENTIL, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société précitée GROUPE RASEC S.A.S.

Le comparant représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire au nom et pour le compte de la société précitée GROUPE RASEC S.A.S à toutes les 23.055 (vingt-trois mille cinquante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de EUR 2.305.500.- (deux millions trois cent cinq mille et cinq cents euros).

Il résulte d'un certificat de blocage en date du 30 avril 2008, émis par la Banque ING et remis au notaire instrumentant, que ce montant de EUR 2.305.500.- (deux millions trois cents cinq mille et cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société.

Sur quoi, l'associé décide d'approuver les prédites souscriptions et paiements et d'attribuer 23,055 (vingt-trois mille cinquante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune à la société précitée GROUPE RASEC S.A.S.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer une catégorie de parts sociales B de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide ensuite de procéder à une nouvelle augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 4.025.000 (quatre millions vingt-cinq mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 4.025.000 (quatre millions vingt-cinq mille euros) représenté par 40.250 (quarante mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, au montant de EUR 8.050.000 (huit millions cinquante mille euros) représenté par 40.250 (quarante mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune et 40.250 (quarante mille deux cent cinquante) parts sociales de

catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, par l'émission de 40.250 (quarante mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Comparaît ensuite Monsieur Giovanni Antonelli, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CEFLA CAPITAL SERVICES S.P.A., société privée constituée et régie selon le droit italien, ayant son siège social à I-40026 Imola (Bologna), Via Selice Provinciale n ° 23/a, immatriculée au Registre de Commerce de Bologna sous le numéro 02098231208 CCIAA BO ("CEFLA"), en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 18 mars 2008.

Le Comparant agissant comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour le compte de CEFLA à toutes les 40.250 (quarante mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune et de les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de EUR 4.025.000 (quatre millions vingt-cinq mille euros).

Il résulte d'un certificat de blocage en date du 30 avril 2008, émis par la Banque ING et remis au notaire instrumentant, que ce montant de EUR 4.025.000 (quatre millions vingt-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société.

Sur quoi, l'associé unique décide d'approuver les prédites souscriptions et paiements et d'attribuer 40.250 (quarante mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) à CEFLA.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **"Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Définitions - Durée - Siège social - Objet social**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Définitions.**

1.1 Il est formé par les présentes entre tous les associés présents et ceux qui pourraient devenir associés, une société à responsabilité limitée sous le nom "Cesar Vostok Holding S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées ainsi que par les présent statuts.

1.2 Les mots et expression mentionnées dans les présents statuts, à moins que le contexte ne l'exige autrement, auront la signification suivante:

"Acquéreur de Sortie Conjointe" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.6(b).

"Affaires Cesar" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 4.2.

"Affilié" signifie toute Personne qui Contrôle, est Contrôlée ou est sous le Contrôle commun d'une autre personne.

"Associé" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 5.2.

"Associé Cédant" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.5(a).

"Avis d'Offre" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.5(a).

"Avis de Cession de Sortie Conjointe" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.6(b).

"Bénéficiaire de la Prémption" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.5(a).

"Cessionnaires Autorisés" signifie à l'égard de tout Associé (i), si cet Associé est une personne morale, une filiale de cet associé et (B) si cet Associé est une personne physique, tout conjoint ou descendant en ligne directe de cet Associé, tout descendant en ligne directe de cet Associé, ou de toute autre société ou entité entièrement détenue et contrôlée par cet Associé.

"Conseil" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.

"Cession de Sortie Conjointe" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.6(a).

"Contrôle" désigne une situation dans laquelle une Personne (i) détient directement ou indirectement (y compris par le biais d'un contrat) une partie du capital social d'une entité lui donnant la majorité des droits de vote à l'assemblée générale des associés de cette entité (ii) détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote à l'assemblée générale des associés d'une entité du fait d'un contrat, d'une entente avec les autres associés ou d'une action concertée (iii) a de facto la possibilité de fixer les décisions des assemblées générales des associés d'une entité par le biais du droit de vote qu'elle détient dans cette entité (iv) a le pouvoir par le biais de ses droits de vote ou par le biais d'un contrat directement ou indirectement de nommer plus de la moitié des membres du Conseil d'administration (ou organe similaire) d'une entité, étant entendu par les parties que toute société à responsabilité limitée ou autre forme de fond de capital investissement est considérée être contrôlée par ses associés et/ou ses gérants.

"Concurrent" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.3.

"Destinataire de l'Offre de Sortie Conjointe" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.6(b).

"Filiales" signifie à l'égard de toute Personne, toute autre Personne dans laquelle la première Personne détient directement ou indirectement à travers une autre Personne le contrôle de cette Personne.

"Groupe" signifie la Société ainsi que ses filiales.

"La Loi sur les Sociétés Commerciales" désigne la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 telle que modifiée.



"Matières Réserves aux Associés " prend le sens qui lui est donné à l'Article 15.4.

"Matière Réserve au Conseil de Gérance " prendra le sens qu'il est donné à l'Article 10.

"Pacte d'Associés" désigne le Joint Venture and Shareholders Agreement en date du 25 février 2008 conclu entre (i) GROUPE RASEC S.A.S, société par actions simplifiées, constituée selon le droit français, ayant son siège social au 11 rue de Téhéran, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro 431.718.113 RCS Paris, et (ii) CEFLA S.C, coopérative à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Selice Provinciale n ° 23/a, 40026 Imola (Bologna), Italie, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Bologne sous le numéro 00293150371 CCIAA BO , comprenant ses tableaux, et annexes modifiés par les parties ci-après conformément aux termes précités.

"Parts Sociales" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 5.1

"Parts Sociales Cédées" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.6(b).

"Parts Sociales Offertes" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.5(a).

"Parts Sociales de Sortie Conjointe" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.6(c).

"Personne" signifie une personne physique, partenariat, trust, une société, entité gouvernementale, ou toute autre entité juridique.

"Plan d'Activité" signifie la prévision stratégique et financière de la Société relative à l'opération de Cesar Business approuvée par les parties au Pacte d'Associés, le plan d'activité pouvant être modifiée conformément au Pacte d'Associés.

"Prix de Vente" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.6(b).

"Statuts" signifie les présents statuts de la Société.

"Société" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 1.1.

"Registre" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 6.4 "

"Titres de Capital" signifie (i) les titres du capital de la Société préférentiels ou ordinaires, (ii) les warrants, options ou autre droit d'acquisition de parts dans le capital qu'elles soient ordinaires ou préférentielles, (iii) toute autre sûreté ou instrument convertible en parts ou pouvant être convertis ou échangés contre des parts ordinaires ou préférentielles du capital de la Société.

"Transfert" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.1.

"Vendeur Initial" prendra le sens qui lui est donné à l'Article 7.6(a).

## **Art. 2. Durée.**

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée

2.2 Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite ou la banqueroute ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés ne mettent pas fin à la Société.

## **Art. 3. Siège social.**

3.1 La dénomination sociale de la société est: Cesar Vostok Holding S.à r.l

3.2 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du Conseil.

3.3 Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés de la Société délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts. Il pourra être créé des succursales ainsi que d'autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Si des événements politiques, économiques ou sociaux se sont produits ou sont imminents et de nature à compromettre les activités habituelles au siège social de la Société ou la communication de ce siège avec les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois. Ces mesures temporaires seront notifiées par le Conseil à toute partie intéressée.

## **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, quelle qu'en soit la forme dans toute société commerciale, industrielle, financière ou autre au Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, tous droits ou valeurs mobilières.

4.2 L'objet social de la Société sera également (i) d'établir, détenir et d'administrer par l'intermédiaire de ses Filiales, la production, la vente de caisses, luminaires et de matériel de rayonnement pour le secteur alimentaire et non alimentaire, des installations pour les magasins ainsi que des accessoires pour le secteur alimentaire et non alimentaire, des cloisons pour bureaux, ainsi que (ii) la direction et la gestion des filiales ("Affaires Cesar").

4.3 La Société pourra utiliser ses fonds propres afin d'investir dans l'immobilier, d'acquérir, gérer, développer et disposer de ses biens, à savoir, de manière non exclusive, de son portefeuille de titres de quelque origine que se soit afin de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'investissement, de souscription, ou d'option des titres ainsi que des droits de propriétés intellectuelles, de disposer de ses actifs par voie de vente, transfert, échange ou par tout autre procédé, de recevoir ou d'accorder des licences portant sur des droits de

propriétés intellectuelles ou de réceptionner des bénéfices provenant de tels droits, d'accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation et aux sociétés du Groupe ou pour leur bénéfice toute assistance comprenant les assistances techniques et financières, prêts, avances ou sûretés.

4.4 La Société pourra emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique. Les prêts devront avoir pour seule origine des placements privés, des émissions d'obligations, notes, toutes sortes d'actif ou titres de créance comprenant les certificats d'actions privilégiés convertibles ou non. La Société pourra, sans aucune restriction, accorder des prêts à ses Filiales, à ses sociétés affiliés ainsi qu'à toute autre société. La Société pourra fournir des garanties et gages, transférer, grever ou créer et accorder des garanties portant sur la totalité ou une partie de ses actifs ou des actifs de l'une de ses Filiales, garantir ses propres obligations ainsi que les obligations de toute autre société et plus généralement à son profit ou celui de toute autres société ou Personne.

4.5 D'une manière générale, la Société pourra exercer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

## **Titre II. Capital - Parts sociales - Restrictions au transfert des parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à 8.050.000 EUR (huit millions cinquante mille euros) représenté par 80,500 (quatre-vingt mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, (les "Parts Sociales") divisés en 40,250 (quarante mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de 100 EUR (Cent euros) chacune et 40,250 Parts Sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 100 EUR (Cent euros) chacune.

5.2 Les Parts Sociales de catégorie A seront détenues par les Associés A, et les parts de catégorie B seront détenues par les Associés B (les Associés de catégorie A et B seront désignés ci-après les "Associés"). Les Parts Sociales seront égales à tous les égards et notamment en ce qui concerne les distributions, sans préjudice des primes versées pour certaines Parts Sociales.

5.3 Des primes d'émission pourront être payées en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales lors de l'émission de Parts Sociales A ou B.

5.4 Dans l'hypothèse où des primes d'émissions seront payées pour une ou des Parts Sociales, celles-ci devront figurer dans les comptes de la Société

5.5 Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts. Lors de la réalisation de l'augmentation du capital social, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cet amendement devra se faire par acte authentique, le Conseil de Gérance devra désigner, ou autoriser toute personne pour prendre les mesures nécessaires quant à la publicité de la modification dans le cadre mentionné.

5.6 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société au prorata du nombre de Parts Sociales existantes. Chaque Part Sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale, les codétenteurs de Parts Sociales devront désigner une seule personne comme leur représentant à la Société.

6.2 Le transfert des Parts Sociales se fera conformément à l'Article 7 des présents Statuts.

6.3 Un transfert de Part Sociale s'opère par voie de déclaration écrite de Transfert inscrite sur le Registre, cette déclaration de Transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les procurations appropriées. La Société pourra également accepter comme preuve de Transfert tout autre document de Transfert satisfaisant pour la Société. La Société ne reconnaîtra un Transfert de Parts Sociales que si celui-ci est conforme aux dispositions des présents Statuts et aux dispositions du Pacte d'Associés.

6.4 Un Registre des Parts Sociales de la Société (ci-après le "Registre") sera tenu au siège social de la Société, où tout Associé pourra en prendre connaissance. Ce Registre mentionnera le nom de chaque Associé, son lieu de résidence ou de domiciliation, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le Transfert de Parts Sociales et les dates de ces Transfert. La propriété des Parts Sociales sera établie par l'inscription sur le Registre, et aucun certificat ne sera délivré.

6.5 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les limites de la Loi sur les Sociétés Commerciales, avec l'accord et l'approbation de l'assemblée générale des Associés délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts. Sans préjudice de ce qui précède, la Société ne pourra racheter ses Parts Sociales que si tous les Associés se voient offrir ces parts sociales au pro rata de leur participation.

### **Art. 7. Restrictions aux transferts.**

7.1 Les Parts Sociales, Titres de Capital ou autres droits de propriété, titres ou sûretés (ainsi que tout droit et obligation relatifs à ces droits de propriété, titres ou sûretés) de la Société ne pourront être cédés, vendus, donnés en partage, faire l'objet d'un droit d'option, être nantis ou donnés en garantie, disposés ou grevés d'une sûreté, directement ou indirectement, par l'effet d'une loi ou autre, avec ou sans contrepartie (les actes qui précèdent étant ci-après un "Transfert"), excepté conformément aux dispositions du présent Article 7.

7.2 Sous réserve des dispositions de ces Statuts ainsi que des provisions du Pacte d'Associés, comprenant notamment le droit de préemption et le droit de sortie conjointe applicables en cas d'un Transfert proposé par tout Associé en faveur d'un tiers, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés et tout Transfert entre vifs à un nouvel Associé sera soumis à l'agrément des autres Associés, à la majorité des trois quarts du capital social.

7.3 Nonobstant toute disposition contraire prévue par ces Statuts, un Associé peut, à tout moment, opérer un Transfert à un ou plusieurs de ses Cessionnaires Autorisés, dès lors que ce Cessionnaire Autorisé se sera préalablement engagé par écrit, de manière non équivoque et selon les formes usuelles, envers l'Associé non cédant, (i) à être lié par ces Statuts et par le Pacte d'Associés, ou tout autre accord en vigueur entre les Associés, garantissant toutes les obligations et assumant tous les droits de l'Associé cédant comme s'il était partie au Pacte d'Associés et assujetti à ces Statuts, en établissant un acte d'adhésion formel en faveur des parties au Pacte d'Associés; (ii) de prendre acte et d'accepter le fait que ce Cessionnaire Autorisé sera considéré comme un Associé au sens des Statuts et du Pacte d'Associés et (iii) d'accepter le fait que les Parts Sociales et autres Titres de Capital qui lui sont Transférés sont soumises aux termes et conditions de ces Statuts et du Pacte d'Associés.

7.4 Nonobstant toute disposition contraire prévue par ces Statuts, aucun Associé ni aucun ayant droit agissant pour son compte ne peut Transférer les Parts Sociales ou autres Titres de Capital dont il est le bénéficiaire à un Concurrent de la Société. Pour le présent Article 7.4, le terme "Concurrent" signifie toute Personne exerçant une activité commerciale similaire aux Affaires Cesar.

#### 7.5 Droit de Préemption

(a) Dans l'hypothèse où un Associé (dans ce cas, un "Associé Cédant") souhaiterait céder les Parts Sociales ou autres Titres de Capital qu'il détient (ces Parts Sociales et autres titres, les "Parts Sociales Offertes") à une autre Personne (autre que ses Cessionnaires Autorisés), cet Associé Cédant s'engage à le notifier aux autres Associés (chacun d'entre eux étant un "Bénéficiaire de la Préemption") et à la Société par écrit ("Avis d'Offre") les principaux termes et conditions de la cession proposée, en particulier le prix auquel il propose de céder les Parts Sociales Offertes ainsi que le nom et l'identité de l'acquéreur potentiel.

(b) Dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de l'Avis d'Offre, tout Bénéficiaire de la Préemption peut exercer son droit d'acquérir l'intégralité, et uniquement l'intégralité, des Parts Sociales Offertes selon les termes et conditions de l'Avis d'Offre sous la forme d'une notification écrite adressée à l'Associé Cédant et prévoyant des modalités de clôture ainsi qu'une date de clôture entre dix (10) et trente (30) jours ouvrés suivant la réception de la notification (ou toute autre date plus éloignée nécessaire pour l'obtention des autorisations réglementaires et gouvernementales). Dans l'hypothèse où plusieurs Bénéficiaires de la Préemption exprimerait la volonté de racheter les Parts Sociales Offertes, chaque Bénéficiaire de la Préemption sera en droit d'acquérir sa part d'Parts Sociales Offertes proportionnellement au nombre d'Parts Sociales et de Titres de Capital qu'il détient par rapport au nombre total d'Parts Sociales émises. Lors de la délivrance de cette notification par le Bénéficiaire de la Préemption ou les Bénéficiaires de la Préemption, ces Bénéficiaires seront dans l'obligation d'acquérir de l'Associé Cédant, et l'Associé Cédant sera dans l'obligation de céder au Bénéficiaire de la Préemption ou aux Bénéficiaires de la Préemption, les Parts Sociales Offertes selon les termes et conditions et à la date de clôture spécifiés dans l'Avis d'Offre.

(c) Dans l'éventualité où dans les quinze (15) jours ouvrés à compter de la délivrance de l'Avis d'Offre, aucun Bénéficiaire de la Préemption n'exerce son droit d'acquérir les Parts Sociales Offertes, et sous réserve de l'Article 7.6 ci-dessus, l'Associé Cédant sera libre de céder les Parts Sociales Offertes à un tiers acquéreur au prix et dans les conditions définies dans l'Avis d'Offre (ou à des conditions qui ne seraient pas plus avantageuses pour le tiers acquéreur que celles de l'Avis d'Offre) dans un délai de quatre-vingt dix (90) jours calendaires suivant l'expiration des quinze (15) jours ouvrés (ou à toute autre date plus éloignée nécessaire pour l'obtention des autorisations réglementaires et gouvernementales). Si la cession des Parts Sociales Offertes n'est pas conclue durant cette période de quatre-vingt dix jours (90), l'Associé Cédant ne pourra pas vendre les Parts Sociales Offertes sans avoir respecté au préalable à nouveau la procédure prévue par le présent Article 7.5.

#### 7.6 Droits de Sortie Conjointe

(a) Sous réserve du respect préalable des dispositions de l'Article 7.5 ci-dessus, un Associé (dans ce contexte, le "Vendeur Initial") sera libre de céder toutes Parts Sociales qu'il détient à une autre Personne (une personne qui n'est pas l'un de ses Cessionnaires Autorisés) (une "Cession de Sortie Conjointe"), et ce dans le respect des dispositions du présent Article 7.6.

(b) Au moins quarante cinq (45) jours ouvrés avant d'effectuer une Cession de Sortie Conjointe, le Vendeur Initial devra délivrer un avis écrit ("Avis de Cession de Sortie Conjointe") à chacun des autres Associés (les "Destinataires de l'Offre de Sortie Conjointe") et à la Société. L'Avis de Cession de Sortie Conjointe présentera avec suffisamment de détails (i) le nom et l'identité du potentiel acquéreur ("Acquéreur de Sortie Conjointe") (ii) le nombre d'Parts Sociales ou de Titres de Capital proposés à la vente (ci-après les "Parts Sociales Cédées"), (iii) le prix par action (le "Prix de Vente"), (iv) la date de clôture prévue de cette cession et (v) les autres principaux termes et conditions de cette cession.

(c) Chaque Destinataire de l'Offre de Sortie Conjointe pourra participer à la Cession de Sortie Conjointe et vendre, au profit de l'Acquéreur de Sortie Conjointe et au Prix de Vente (ou tout autre prix supérieur auquel les Parts Sociales Cédées pourront être cédées à l'Acquéreur de Sortie Conjointe), un nombre de Parts Sociales ou de Titres de Capital inférieur ou égal au produit du (i) nombre total de Parts Sociales ou de Titres de Capital détenus par le Destinataire de

l'Offre de Sortie Conjointe, multiplié par (ii) une fraction, (x) dont le numérateur est égal au nombre total des Parts Sociales de Sortie Conjointe et (y) dont le dénominateur est égal au nombre total de Parts Sociales ou de Titres de Capital détenus par le Vendeur Initial à la date de l'Avis de Cession de Sortie Conjointe. Chaque Destinataire de l'Offre de Sortie Conjointe pourra exercer ce droit en délivrant un avis écrit au Vendeur Initial ainsi qu'à la Société dans les trente (30) jours ouvrés suivant la réception par le Destinataire de l'Offre de Sortie Conjointe de l'Avis de Cession de Sortie Conjointe en précisant le nombre de Parts Sociales ou de Titres de Capital qu'il compte apporter à la Cession de Sortie Conjointe (les "Parts Sociales de Sortie Conjointe").

(d) Dans l'hypothèse où un Destinataire de l'Offre de Sortie Conjointe aurait transmis un avis écrit au Vendeur Initial ainsi qu'à la Société selon les termes de l'Article 7.6(c), le Vendeur Initial ne pourra conclure une Cession de Sortie Conjointe que si l'Acquéreur de Sortie Conjointe acquière auprès de chaque Destinataire de l'Offre de Sortie Conjointe ses Parts Sociales de Sortie Conjointe, simultanément à son acquisition de Parts Sociales ou toute autre titres du Vendeur Initial, à la même date, au même prix et selon les mêmes termes et conditions auxquels l'Acquéreur de Sortie Conjointe acquiert les Parts Sociales Cédées du Vendeur Initial.

(e) Dans l'hypothèse où aucun Destinataire de l'Offre de Sortie Conjointe ne manifeste son intention de participer à la Cession de Sortie Conjointe dans les trente (30) jours ouvrés suivant réception de l'Avis de Cession de Sortie Conjointe, le Vendeur Initial sera libre de céder les Parts Sociales Cédées à l'Acquéreur de Sortie Conjointe au prix et selon les termes et conditions prévus dans l'Avis de Cession de Sortie Conjointe (ou à des conditions qui ne seraient pas plus avantageuses pour l'Acquéreur de Sortie Conjointe que celles de l'Avis de Cession de Sortie Conjointe) dans les trente (30) jours suivant l'expiration de cette première période de trente (30) jours ouvrés (ou à toute autre date plus éloignée afin d'obtenir les autorisations réglementaires et gouvernementales nécessaires).

### **Titre III. Gérance**

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil") composé de quatre (4) gérants, dont deux (2) gérants de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B, l'un d'eux sera désigné président du Conseil. Le président du Conseil devra initialement être désigné parmi les gérants de catégorie B.

8.2 Chaque gérant de catégorie A et B aura un droit de vote simple.

8.3 Les gérants de catégorie A seront désignés parmi les personnes choisies par les Associés de catégorie A par voie de notification écrite adressée à la Société.

8.4 Les gérants de catégorie B seront désignés parmi les personnes choisies par les Associés de catégorie B par voie de notification écrite adressée à la Société.

8.5 Les gérants ne percevront aucune rémunération pour les fonctions exercées dans le cadre du Conseil.

8.6 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en vue de réaliser l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés seront de la compétence du Conseil.

#### **Art. 9. Réunion du conseil.**

9.1 Le Conseil devra être dûment convoqué par le Président du Conseil au moins une fois chaque trimestre au cours de l'exercice social. Les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B pourront demander des réunions supplémentaires du Conseil à condition de respecter les avis et informations prévus au paragraphe suivant. Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg au moins deux fois au cours de l'exercice social et pourront se tenir en tout autre lieu décidé par les gérants. Les réunions du Conseil seront tenues en langue anglaise et les documents utilisés lors des réunions seront en anglais.

9.2 Au plus tard dans les dix jours ouvrés précédant chaque réunion du Conseil, une notification de la réunion ainsi que l'ordre du jour de la réunion, et les documents légaux se référant aux matières abordées, devront être mis à disposition de chaque gérant à moins qu'il en ait été convenu autrement par écrit par chacun des gérants.

9.3 La Société devra à la demande de chacun de ses gérants tenir à disposition les copies des procès-verbaux des réunions du Conseil en langue anglaise, ces copies devront être mises à sa disposition dans les dix (10) jours ouvrés suivant chaque réunion du Conseil.

9.4 Le quorum pour chaque réunion du Conseil est d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, à l'exception des réunions concernant une Matière Réservée au Conseil de gérance (tel que défini à l'Article 10 ci-après) pour lesquelles tous les gérants devront être présents ou représentés.

9.5 Les décisions du Conseil, à l'exception de celles visées à l'Article 10, seront, adoptées par un vote à la majorité simple des membres présents ou représentés à la réunion du Conseil, il est admis qu'aucun des gérants ni même le président du Conseil n'auront de voix prépondérantes lors de ces votes.

#### **Art. 10. Matières réservées.**

10.1 Sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les matières suivantes (les "Matières Réservées au Conseil de gérance") devront être prises par un accord unanime des gérants de catégorie A (deux votes) et de catégorie B (deux votes).

(a) L'approbation ou la modification du Plan d'Activité de la Société ainsi que toutes mesures prise en dehors du budget annuel de la Société tel qu'approuvé pour l'année à venir.

(b) Toute acquisition, vente, ou location de biens réalisée par la Société ou l'une de ses Filiales, étant toutefois précisé que l'Article 10.1 (b) ne s'appliquera pas aux acquisitions, ventes, ou locations faites dans le cadre des prévisions du Plan d'Activité.

(c) L'emprunt de fonds ou le refinancement de la Société ou de ses Filiales, étant toutefois précisé que l'Article 10.1 (c) ne s'appliquera pas aux emprunts de la Société ou de ses Filiales accordés conformément au Plan d'Activité de la Société.

(d) Lors de la réalisation de tout paiement, de tout engagement, de toutes obligations quelles qu'elles soient, de tout contrat ou arrangement entre d'une part la Société ou l'une de ses Filiales et d'autre part un ou plusieurs des associés de catégorie A ou B de la Société, ou un ou plusieurs gérants ou affiliés des Associés A ou B ou tout autre gérant (autre que la Société ou ses Filiales), étant entendu que lorsque un des gérants de catégorie A ou B a un conflit d'intérêt avec la Société dans le cadre d'une opération soumise à l'approbation du Conseil, le gérant A ou B en question ne pourra pas conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales prendre part au vote.

(e) La fourniture de toute garantie, servitude, gage, ou tout autre sûreté portant, sur tout ou partie de l'actif de la Société ou d'une de ses Filiale, en faveur d'entités autres que la Société et l'une de ses Filiales, toutefois ne seront pas soumises à l'Article 10.1 (e) les garanties et suretés pour des prêts accordés par des tiers dans le cadre du Plan Activité.

(f) La vente ou l'émission de parts sociales de catégorie A ou de catégorie B ou le cas échéant d'autres titres de la Société, dans le cas ou une telle vente venait à entraîner un changement de 50 % de droit de propriété des détenteurs de parts sociales de catégorie A ou B.

(g) L'approbation des recommandations des Associés prises lors de l'assemblée générale relative (i) au montant de dividendes annuels à payer aux détenteurs de Parts Sociales de catégorie A et de catégorie B si ce montant se trouve être inférieur au pourcentage minimum des profits nets de la Société désigné à l'Article 18.2, (ii) au montant et à la procédure relative au paiement des dividendes intérimaires de catégorie A et de catégorie B tel que spécifié à l'Article 18.5, et (iii) à l'approbation par la Société en sa qualité d'associé des dividendes propres aux actions de ses filiales;

(h) Toute dépense en capital ou engagement entraînant une dépense du capital social lorsque cette dépense n'est pas réalisée dans le cadre du budget annuel approuvé par la Société;

(i) Tout appel de fonds de capitaux supplémentaires de l'un des Associés ou d'une tierce personne;

(j) la nomination, la révocation, ou le remplacement de tout membre de la direction de la Société ou de l'une de ses Filiales, ainsi que l'établissement ou la modification des indemnités ou bénéfices (y compris tout bonus ou avantage) des membre de la direction de la Société ou de l'une des Filiales, à l'exception des augmentations de salaires approuvées dans le cadre du budget annuel ou du Plan d'Activité.

(k) Tout accord ou engagement visant à réaliser une opération mentionnée précédemment.

10.2 Tout gérant de catégorie A ou de catégorie B pourra intervenir dans le cadre de toute réunion du Conseil en désignant comme mandataire, par lettre, télécopie, ou par e-mail, un autre gérant appartenant à la même catégorie.

10.3 Les votes pourront également se faire par écrit, par télécopie ou par e-mail.

10.4 Les décisions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants auront la même valeur que les décisions votées en réunion du Conseil.

#### **Art. 11. Proches verbaux des réunions du Conseil de gérance.**

11.1 Les procès verbaux des décisions du Conseil seront signés par le Président, ou en son absence, par le président pro tempore ayant présidé le Conseil.

11.2 Les copies ou les extraits des procès-verbaux, pouvant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans un autre cadre, devront être signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Pouvoirs.** Le Conseil sera en charge de définir la politique et la direction générale des opérations au sein de la Société et de ses Filiales et devra gérer la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée et aux présents statuts.

**Art. 13. Représentation.** La Société est valablement engagée par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (ii) la signature individuelle ou (iii) conjointe, de toute(s) personne(s) à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

**Art. 14. Responsabilité.** Les gérants n'assument, en vertu de leur mandat, aucune responsabilité personnelle en ce qui concerne les engagements qu'ils ont valablement contracté au nom de la Société; toutefois ces engagements devront avoir été pris conformément avec les présents statuts et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Les gérants ne sont que les mandataires de la Société et ne pourront, de ce fait, être responsables qu'en vertu de l'exécution de leur mandat.



## **Titre IV. Assemblée générale des associés**

### **Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

15.1 Toute assemblée générale des Associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, ou ratifier tout acte en relation avec les activités de la Société.

15.2 Sous réserves des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ainsi que des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité simple des Associés présents et participants au vote.

15.3 Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Associés auront les mêmes effets que les résolutions prises en assemblée générale des Associés.

15.4 Les matières suivantes nécessitent un accord préalable et unanime des Associés (ci-après "les Matières Réservées à l'Assemblée Générale des Associés"):

(a) Tout amendement, modification, ou révocation des présents Statuts ou documents légaux de la Société ou de ses Filiales;

(b) Toute augmentation ou réduction du capital de la Société ou de l'une des ses Filiales, ou l'attribution de droits ou d'options portant sur l'émission de Parts Sociales ou de tous titres donnant accès au capital social de la Société ou de ses Filiales, ainsi que toute restructuration du capital de la Société ou de l'une de ses Filiales, notamment par voie de division des Parts Sociales de la Société ou ses Filiales.

(c) La nomination et la révocation des mandats du réviseur de la Société ainsi que des réviseurs en fonction dans les Filiales;

(d) L'approbation et le paiement de tous les dividendes de catégorie A et de catégorie B selon la procédure de paiement détaillée ci-avant;

(e) La restructuration (notamment les fusions et transformations) ou la liquidation de la Société ou d'une de ses Filiales, l'acquisition de parts ou de titres de toute entité ou la constitution de toute Filiale, tout acte de disposition concernant les biens de toute Filiale, ou l'émission ou la vente de toutes parts sociales ou de tous titres donnant droit au capital social de toute Filiale,

(f) Toute acquisition ou location de biens immobiliers par la Société ou par l'une de ses Filiales, étant toutefois précisé que le présent Article 15.4(f), ne s'appliquera pas à celles effectuées dans le cadre du Plan d'Activité;

(g) Toute capitalisation ou distribution des primes d'émission aux Associés;

15.5 Les Associés peuvent décider du changement de nationalité de la Société par décision des Associés prise à l'unanimité.

15.6 Si tous les Associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale, et s'ils confirment avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans convocation et sans publication.

## **Titre V. Comptes annuels**

### **Art. 16. Exercice social.**

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année. La première année sociale commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

### **Art. 17. Comptes annuels.**

17.1 Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil à la fin de chaque exercice social et seront mis à la disposition des Associés au siège social de la Société.

17.2 Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des Associés.

### **Art. 18. Profits, Réserves et dividendes.**

18.1 Les bénéfices bruts de la Société après déduction des frais généraux, des amortissements et autres dépenses, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés constituent les bénéfices nets de l'exercice social de la Société.

18.2 Chaque année, (5%) cinq pour cent des bénéfices nets tels que déterminés à l'Article 18.1 sont alloués au compte de réserve légale de la Société. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

18.3 Dans la limite des engagements financiers auxquels elle est partie, la Société paiera des dividendes par action dans la limite des montants légalement disponibles et distribuables après prise en compte des besoins de réinvestissement dans le budget annuel et des réserves légales à pourvoir en application de l'article 18.2, ci-dessus, ce montant devant être indiqué par le Conseil et ce conformément à l'Article 10 et approuvé par l'assemblée générale statuant conformément à l'Article 15.4, ce montant devra au moins être égal à 30% des bénéfices nets de la Société pour l'exercice social dans la mesure où ce montant est disponible pour la distribution. Ces dividendes seront versés conformément aux présents Statuts et en cas de doute seront versés aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société.

18.4 Les profits subsistants seront, le cas échéant, redistribués par l'assemblée générale conformément à l'Article 15.4. Le surplus pourra être distribué lors de versements futurs de dividendes au pro rata des parts sociales détenues par les Associés la Société. Ils pourront également être affectés à un compte de réserves ou reportés.

18.5 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment conformément à la procédure suivante:

(a) Des comptes intérimaires devront être établis par le Conseil;

Si les comptes intérimaires établissent l'existence de bénéfices et de réserves (incluant la prime d'émission) suffisants; le montant distribué ne pourra excéder le bénéfice réalisé depuis la clôture du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais après déduction des pertes reportées et des sommes qui devraient être placées en réserve en application de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

(b) La décision de distribution des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des Associés de la Société conformément à l'Article 15.4, et ce dans les deux (2) mois suivant l'établissement des comptes intermédiaires.

(c) les droits des créanciers de la Société ne devront pas être remis en cause.

18.6 Dans le cas où la distribution de dividendes intérimaires excède le profit distribuable à la clôture de l'exercice social, les Associés devront rembourser l'excédent à la Société.

## **Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers**

### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés, conformément aux dispositions de l'Article 15.4, par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de la dissolution et ayant fixé les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

### **Art. 20. Divers.**

20.1 Tous les points non régis par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi sur les Sociétés Commerciales et le Pacte d'Associés.

20.2 En cas de divergences entre les présents Statuts et le Pacte d'Associés, ce dernier prévaudra."

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de donner pouvoir au gérant de la Société ou à tout avocat de l'Etude WILDGEN, à Luxembourg, de procéder à tout acte nécessaire en relation avec les résolutions ci-dessus y compris de modifier le registre des parts sociales de la Société.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 37.000 (trente sept mille Euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française.

A la demande du comparant, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise va prévaloir.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au comparant, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Gentil, G. Antonelli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mai 2008, LAC/2008/18346. — Reçu à 0,50%: trente-et-un mille six cent cinquante-deux euros cinquante cents (EUR 31.652,50).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008069515/220/968.

(080078053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

### **Portland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.945.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069498/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07245. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.762.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 mai 2008*

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Francesco SIGNORIO aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013. L'administrateur délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008069534/1134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

---

**Ulyse Formations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.442.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2008*

L'assemblée générale des actionnaires la Société, tenue en date du 23 mai 2008, décide de transférer, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008069153/6401/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08263. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Gepe Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 41.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008069102/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07639. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---